

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRIMITIF 2019



I.

Obligations légales :

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

Vu le décret D2312-3 du 24 juin 2016.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, afin de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

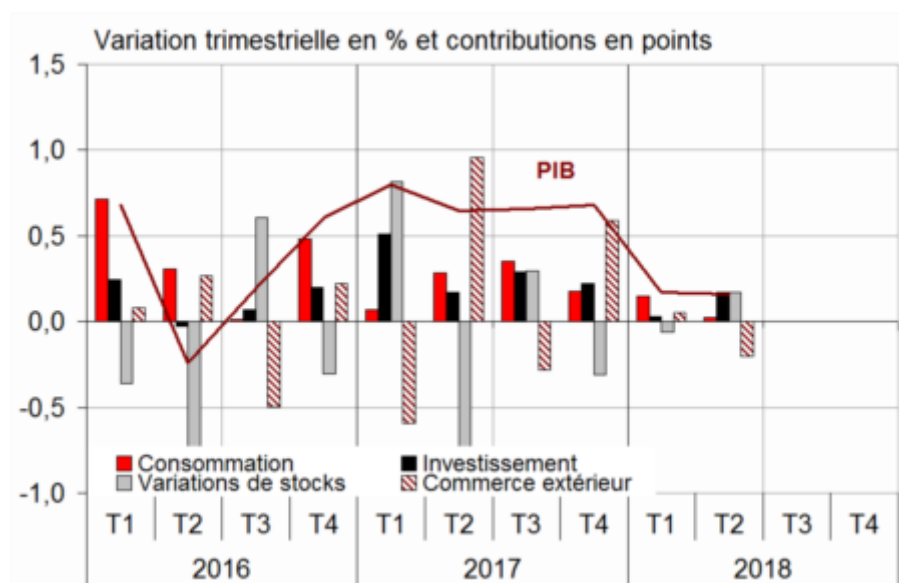
Le Débat d'Orientations Budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

II. Conjoncture économique nationale :

1. Evolution du PIB

Au deuxième trimestre 2018, le produit intérieur brut (PIB) en volume progresse au même rythme qu'au premier trimestre : +0,2 %.



Les dépenses de consommation des ménages fléchissent légèrement ($-0,1$ % après $+0,2$ %), tandis que la formation brute de capital fixe se redresse nettement (FBCF : $+0,8$ % après $+0,1$ %). Au total, la demande intérieure finale hors stocks contribue autant à la croissance qu'au premier trimestre ($+0,2$ point).

Les importations rebondissent ce trimestre ($+0,7$ % après $-0,6$ %), ainsi que, dans une moindre mesure, les exportations ($+0,1$ % après $-0,4$ %). Au total, le solde extérieur contribue négativement à la croissance du PIB : $-0,2$ point après $+0,1$ point au premier trimestre. À l'inverse, les variations de stocks y contribuent positivement ($+0,2$ point après $-0,1$ point).

2. Evolution de l'inflation :

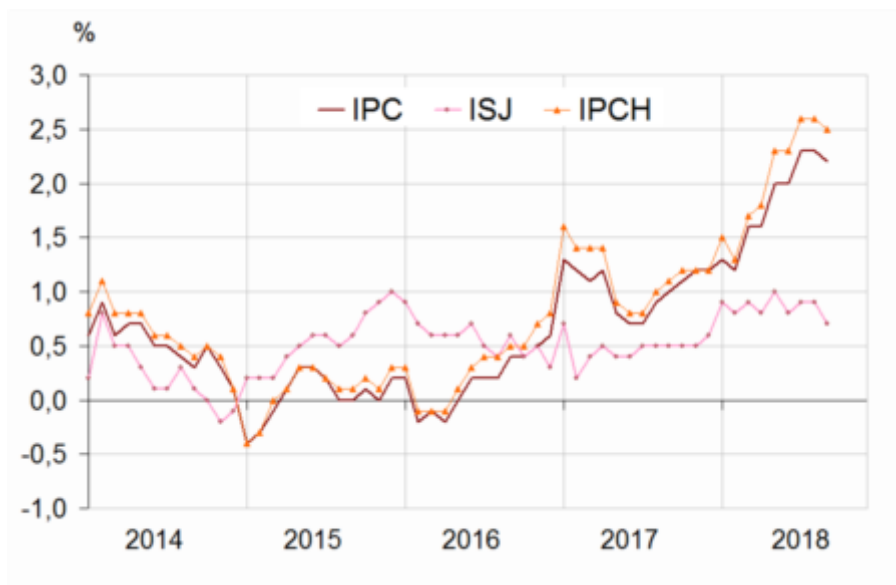
Sur un mois, en septembre 2018, l'indice des prix à la consommation (IPC) se replie de $0,2$ % sur un mois, après un rebond de $0,5$ % en août. Ce repli résulte de celui, saisonnier, des prix des services ($-1,5$ % après $+0,3$ %). En revanche, les prix des produits manufacturés accélèrent ($+1,3$ % après $+1,1$ %) après la fin, en août, des soldes d'été sur le territoire métropolitain. Les prix de l'alimentation sont également plus dynamiques que le mois précédent ($+0,6$ % après $+0,3$ %). Enfin, ceux de l'énergie augmentent de $0,9$ % sur le mois après une stabilité en août.

Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation sont en hausse de $0,1$ % sur un mois, comme le mois précédent.

Sur un an, les prix à la consommation augmentent de $2,2$ %, après $+2,3$ % en août. Cette légère baisse de l'inflation provient d'un ralentissement, sur un an, des prix des services et de l'énergie, et d'un recul un peu plus marqué de ceux des produits manufacturés. En revanche, la vive accélération des prix des produits frais limite la baisse de l'inflation.

Sur un an, l'inflation sous-jacente (ISJ) ralentit : $+0,7$ % après $+0,9$ % le mois précédent.

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) se replie de $0,2$ % sur un mois, après $+0,5$ % en août ; sur un an, il croît de $2,5$ % après $+2,6$ % le mois précédent.

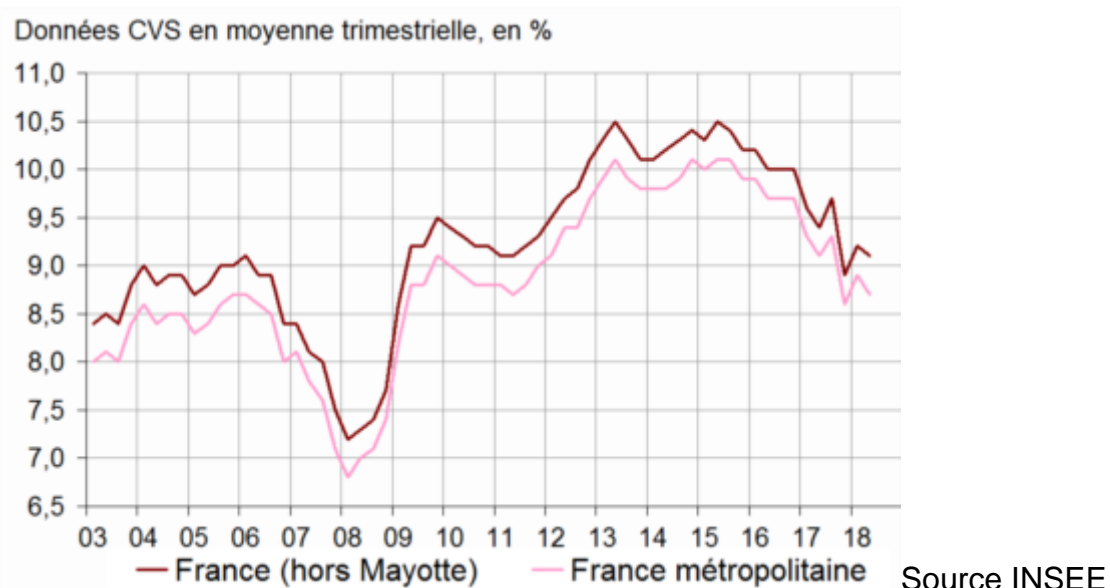


3. Evolution du taux de chômage :

En moyenne sur le deuxième trimestre 2018, le taux de chômage au sens du BIT est de 9,1 % de la population active en France (hors Mayotte), après 9,2 % au premier trimestre 2018. Par rapport au deuxième trimestre 2017, le taux de chômage diminue de 0,3 point.

En France métropolitaine, le nombre de chômeurs baisse de 48 000, à 2,5 millions de personnes ; le taux de chômage diminue ainsi de 0,2 point sur le trimestre (après +0,3 point au premier trimestre), à 8,7 % de la population active. Dans le même temps le taux d'emploi augmente de 0,1 point et le taux d'activité est stable. Le taux de chômage baisse pour les jeunes et les personnes de 25 à 49 ans ; il est stable pour celles de 50 ans ou plus.

Parmi les chômeurs, 1,0 million déclarent rechercher un emploi depuis au moins un an. Le taux de chômage de longue durée s'établit ainsi à 3,6 % de la population active au deuxième trimestre 2018, comme au trimestre précédent.



III. Le contexte législatif :

1. Principales tendances des finances locales et perspectives

En 2018 la hausse des dépenses de fonctionnement est estimée entre 0,8% en 2018, en-deçà des 1,2 % de hausse, hors inflation, exigés par le gouvernement dans la loi de programmation des finances publiques.

On assiste à une maîtrise des dépenses de personnel avec + 0,8 % seulement (contre +8% en 2000). Cette hausse modérée s'explique notamment par le gel du point d'indice, le report des mesures du protocole PPCR et le rétablissement du jour du carence et par la division par deux imposée des emplois aidés

L'épargne brute des collectivités a crû de presque 5 % cette année, pour atteindre 43,7 milliards d'euros avec des disparités importantes au sein des collectivités d'un même échelon.

Les investissements sont repartis à la hausse l'an dernier (+ 5 %), et la tendance semble se renforcer en 2018, avec une croissance attendue de 6,1 %. La limitation imposée des dépenses de fonctionnement impacte aussi les investissements.

2. Le projet de loi de finances pour 2019 et ses incidences sur les collectivités territoriales

Une réforme des finances locales est annoncée début 2019 dans un projet de loi spécifique.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales dans la loi de finances 2019 s'élèveront à 48.2 milliards d'euros très légère hausse (100 millions d'euros).

La dotation globale de fonctionnement des communes et des départements restera stable en 2019 à hauteur de 26.9 milliards d'euros. Les dotations d'aménagement qui comprennent notamment les dotations de solidarité urbaine et rurale vont augmenter de 90 millions d'euros chacune en 2019. Ces augmentations sont purement comptables dans la mesure où, l'enveloppe de DGF 2019 étant quasi-identique à 2018, l'abondement provient de l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de celle de compensation des EPCI.

Stabilité pour les dotations de soutien à l'investissement : 2,1 milliards, dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors Fonds de Compensation de la TVA). Plus précisément, on comptera comme cette année 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV).

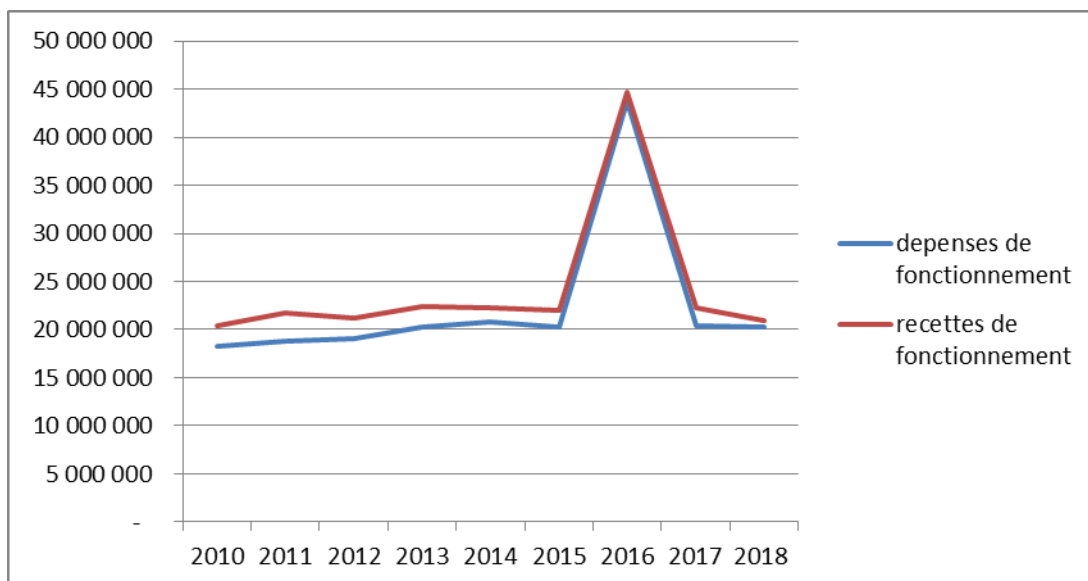
Taxe d'habitation. Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la réforme de la taxe d'habitation se poursuit en 2019 avec une nouvelle étape de 3 milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est annoncée en 2020, pour 17 millions de foyers. L'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Coût global de l'opération: 20 milliards d'euros. La compensation de la taxe d'habitation se ferait par un transfert de la taxe foncière des départements vers les communes et les intercommunalités. Le Comité des finances locales a voté à l'unanimité pour une autre solution : le maintien de la compensation de la taxe d'habitation par l'État via dégrèvement.

Baisse des crédits destinés aux territoires : L'État diminue le financement des contrats aidés pour 850 millions d'euros et prévoit de financer seulement 130 000 contrats aidés.

IV. Le contexte local :

Les dépenses du budget communal Ville :

dépenses et recettes de fonctionnement 2010-2019 au 02/11/2018										
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Budgété 2018	BP 2019
dépenses de fonctionnement	18 255 785	18 759 440	19 088 796	20 195 144	20 846 877	20 227 498	43 736 299	20 365 432	20 240 271	20 987 697
recettes de fonctionnement	20 392 655	21 749 533	21 236 227	22 384 459	22 249 352	21 938 426	44 645 338	22 272 244	20 948 941	20 987 697
Résultat de fonctionnement par exercice	2 136 870	2 990 093	2 147 431	2 189 315	1 402 475	1 710 928	909 039	1 906 812	708 670	

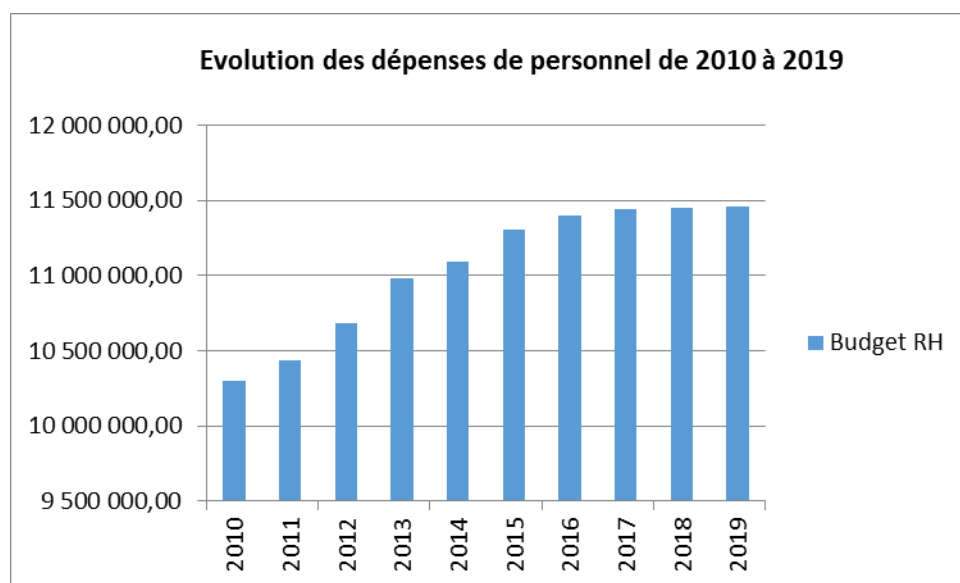


En écartant l'année 2016, qui est une année atypique puisque lors de celle-ci ont été inscrits les sommes en opération d'ordre correspondant à l'étalement de la charge de l'IRA suite à la renégociation de l'emprunt sur le Franc Suisse et sur le Dollar, la moyenne des dépenses de fonctionnement est de 19 800 000€ et en recettes 21 700 000 entre 2010 et 2017.

Le budgété 2018 correspond à un taux de 95% de réalisation de la section de fonctionnement en prenant en considération la décision modificative n°2 qui sera présentée en novembre 2018. Le résultat 2018 est une estimation sachant que l'année comptable se terminera après la journée complémentaire.

Les dépenses de gestion courante sont équivalentes à 2017 à 0.05% près : les charges de personnel sont maîtrisées (+0.01%).

Evolution des dépenses de personnel



Ce chapitre des dépenses de personnel reste un élément important du budget puisqu'elles représentent des dépenses de fonctionnement de la ville.

Depuis 2016 le budget conserve une relative stabilité absorbant l'augmentation du GVT et des traitements. Cela est le résultat du non remplacement systématique des départs à la retraite et des absences maladies.

En 2019, le budget sera maintenu malgré l'impact du P.P.C.R., Parcours Professionnel Carrière et Rémunération qui après avoir été suspendu en 2018 sera appliqué en 2019 jusqu'en 2020 pour les catégories A et 2021 pour les catégories C.

Evolution du nombre d'agents titulaires

	JANVIE	FEVRIE	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLE	AOÛT	SEPTEMBR	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMB
2010	242	242	242	243	241	241	239	236	238	234	234	234
2011	233	233	232	231	232	231	230	231	232	232	231	232
2012	237	237	235	235	234	234	234	233	231	231	229	229
2013	233	233	233	232	233	232	232	231	233	231	231	230
2014	234	234	233	233	233	233	230	228	226	223	222	222
2015	221	221	220	221	221	219	219	218	218	217	217	217
2016	223	222	221	221	219	219	216	215	216	216	216	216
2017	222	220	218	218	219	217	223	223	223	219	218	218
2018	220	220	220	219	217	218	216	215	214	214	211	211
#entre 10 et 2018	- 22	-22	-22	-24	-24	-23	-23	-21	-24	-20	-23	-23

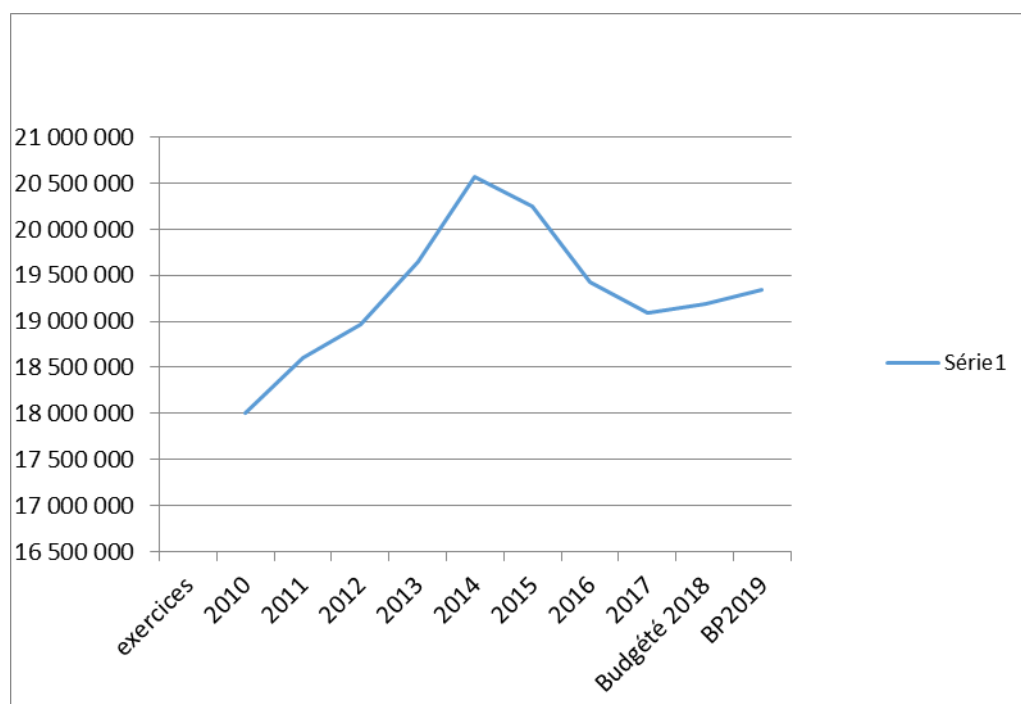
La collectivité compte aujourd'hui plus de 20 agents titulaires de moins par rapport à 2010. Cela a été rendu possible par une pyramide des âges qui a favorisé de nombreux départs à la retraite.

Indicateurs du traitement

	2016	2017	2018	2019
Traitement indiciaire	6 260 459,13	6 245 557,88	6 085 410,00	6 165 686,00
Régime indemnitaire	492 942,62	562 637,85	553 672,00	532 281,00
NBI	34 605,96	44 226,92	49 444,00	48 178,00
Heures supplémentaires	56 697,77	65 152,33	61 905,00	59 944,00

Les charges réelles de fonctionnement du Budget principal Ville et de son budget annexe

charges réelles de fonctionnement 2010-2019 au 02/11/2018										
BUDGET VILLE										
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Budgété 2018	BP2019
	17 779 514	18 299 210	18 658 922	19 415 391	20 370 005	19 868 957	19 235 705	18 901 071	18 941 111	19 108 734
		2,9%	2,0%	4,1%	4,9%	-2,5%	-3,2%	-1,7%	0,2%	0,9%
charges réelles de fonctionnement 2010-2019 au 02/11/2018										
BUDGET annexe du TRANSPORT										
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Budgété 2018	BP2019
	225 527	304 555	304 346	241 497	206 798	377 669	187 748	190 793	247 731	235 500
		35,0%	-0,1%	-20,7%	-14,4%	82,6%	-50,3%	1,6%	29,8%	-4,9%
charges réelles de fonctionnement 2010-2019 au 02/11/2018										
BUDGET VILLE										
exercices	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Budgété 2018	BP2019
	18 005 041	18 603 765	18 963 268	19 656 888	20 576 803	20 246 626	19 423 454	19 091 864	19 188 842	19 344 234
		3,3%	1,9%	3,7%	4,7%	-1,6%	-4,1%	-1,7%	0,5%	0,8%



Le budgété 2018 correspond à un taux de réalisation de 95% sur le budget Ville avec la prise en charge de la décision modificative n°2 et 100% sur le budget annexe du transport.

Le BP Ville 2019 prévoit une légère hausse des charges réelles par rapport à la prévision d'un budget 2018 (+0.9%). Rappelant que la Ville organisera l'Armada ainsi que les 50 ans du jumelage avec la Ville de Seelze.

La Capacité d'autofinancement 2013-2019 : (CAF)

La Capacité d'autofinancement est calculée pour le budget principal et son budget annexe :

VILLE et TRANSPORT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EXCEDENTS BRUT DE FONCTIONNEMENT (EBF)	3 519 622,90	3 330 164,43	3 333 009,86	2 516 054,26	2 633 520,14	1 702 092,30	2 261 913,72
		-5,383%	0,085%	-24,511%	4,669%	-35,368%	32,890%
CAF BRUTE	2 641 212,13	1 690 550,40	2 055 519,91	2 420 505,06	3 446 878,25	1 725 055,14	1 814 472,72

L'année 2017 est aussi une année particulière puisque le montant de l'étalement du fonds de soutien de l'Etat qui est maintenant fixe, a laissé place à un produit financier de plus de 1 100 000€, ce qui a permis un résultat de fonctionnement excédentaire supérieur à celui attendu.

En 2019, les subventions au CCAS, Résidence Autonomie et budget annexe du Transport ont été abondées comme au BP2018.

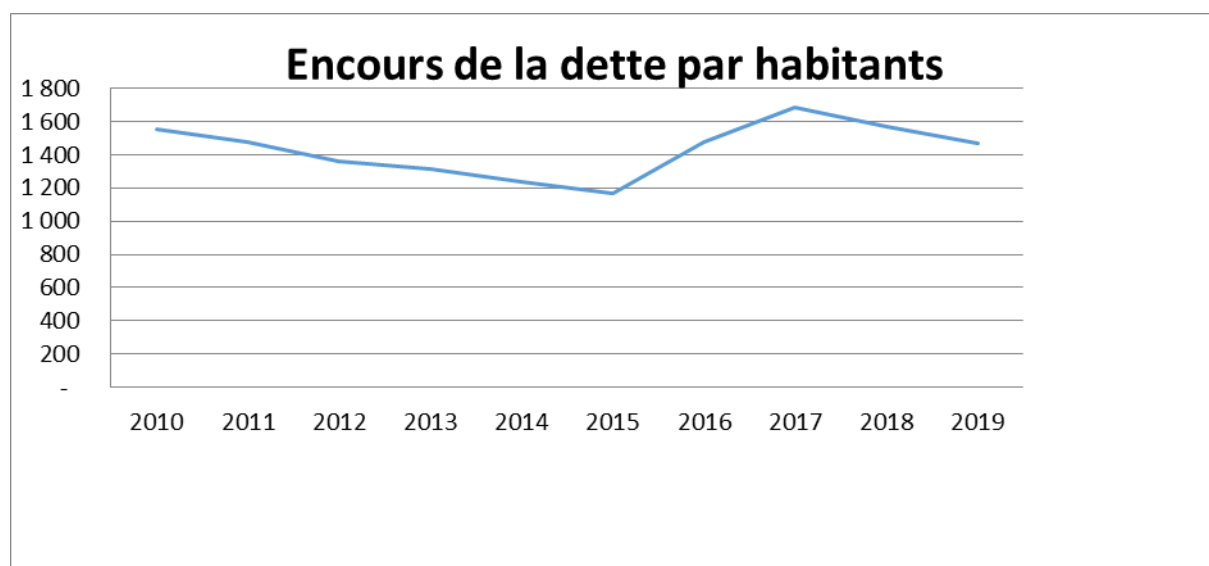
Il est primordial d'augmenter la CAF brute en augmentant les efforts en fonctionnement (moins de dépenses ou plus de recettes) afin de pouvoir poursuivre l'investissement pour la ville.

Les charges financières :

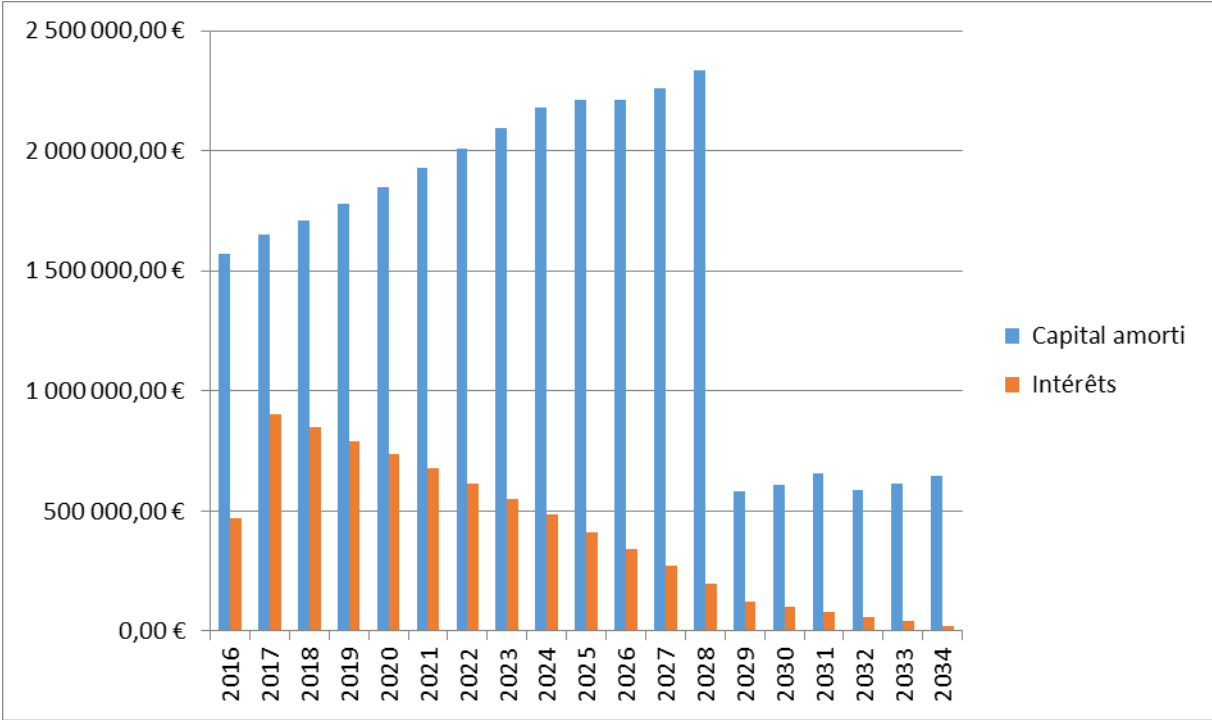
Elles se composent pour 2019 d'intérêts à hauteur de 803 000€ et du remboursement en capital pour 1 746 523€ (hors ligne de trésorerie).

Le capital a remboursé augmente jusqu'en 2028 où il atteindra 2 333 300 euros.

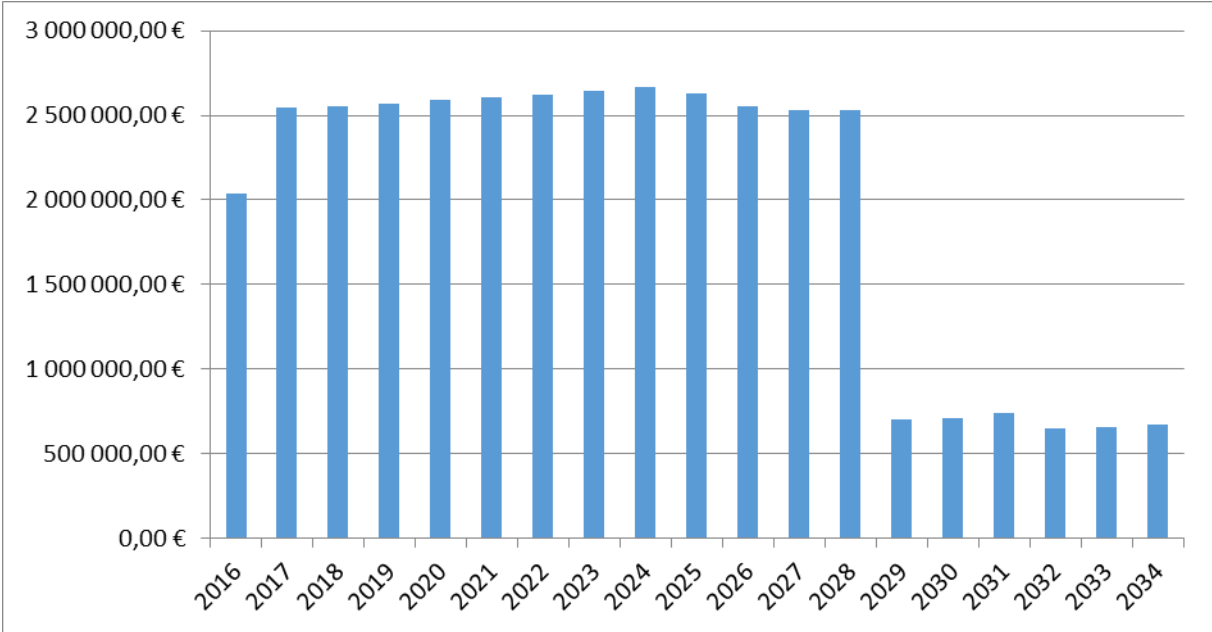
Encours de la dette :



Structure de la dette :



Profil d'extinction de la dette :

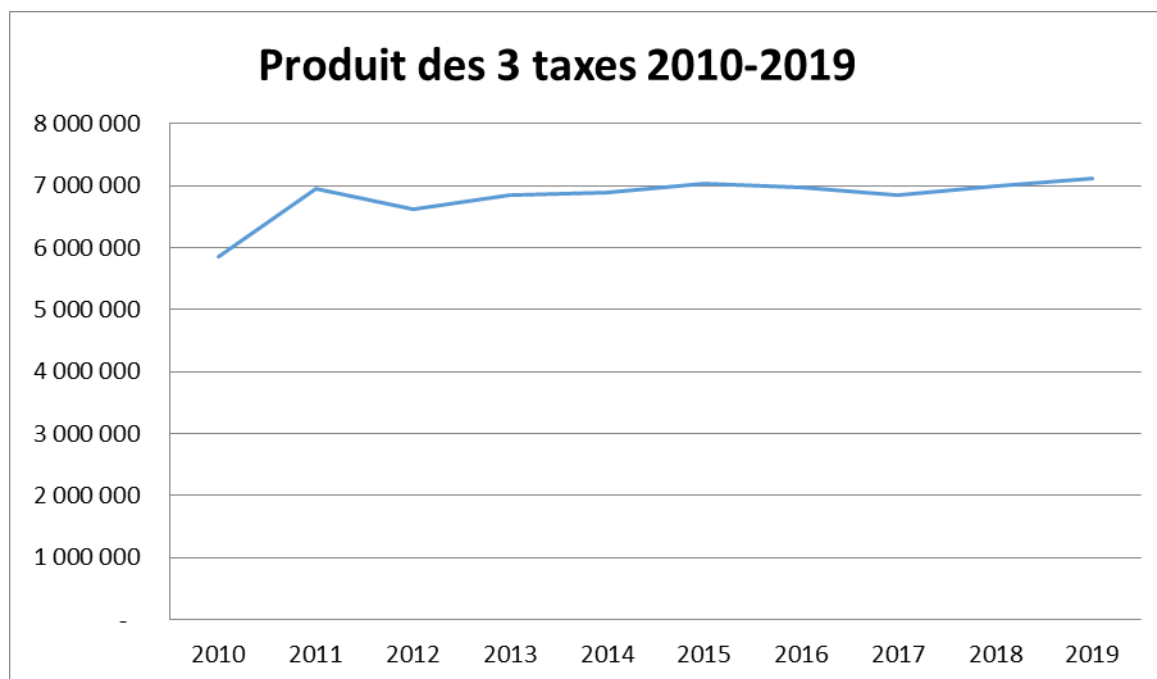


Les recettes du budget communal Ville :

Pour 2019, au chapitre 73 « impôts et taxes », l'inscription est portée à 16 741 543.00€ soit :

- L'attribution de compensation de la Métropole Rouen Normandie : 7 811 007€ (identique) ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire : 642 955€ (identique) ;
- Le FPIC : 89 769€ avec un reversement de 28 186€ ;
- Les impôts locaux : 7 113 298€ avec un coefficient de revalorisation estimé à 1.6%.

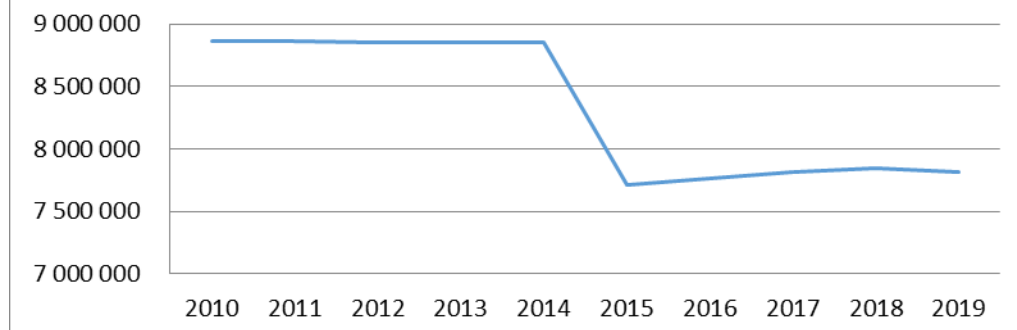
Les taux sont inchangés depuis 2011.



Les recettes issues de la Métropole Rouen Normandie :

En 2018, la Ville a reçue de la Métropole la somme pour l'attribution de compensation de 7 843 384€ dont 32 377€ (dernière année de reversement des taxes d'urbanisme – taxe d'aménagement-TLE), 642 955€ de Dotation de Solidarité Communautaire incluant l'enveloppe de 126 407€ d'aide à l'enseignement artistique. De plus, le fonds de concours pour la piscine de 100 000€.

Recettes de la Métropole: attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire



Sans nouveaux transferts, les montants sont maintenus pour 2019.

Les dotations de l'Etat :

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation de base	1 139 782	1 128 423	1 130 116	1 132 293	978 036	558 359	186 120	0	0	0
DSR	55 712	55 684	54 993	62 702	0	0	0	0	92 187	96 893
DSU					261 868	264 225	266 867	325 952	347 231	364 674
Compensations TF, TH et DUCSTP	248 711	239 406	221 797	199 008	187 089	181 011	183 860	209 422	217 445	217 029
FCTVA en fonctionnement								0	15 295	0
Total	1 444 205	1 423 513	1 406 906	1 394 003	1 426 993	1 003 595	636 847	535 374	672 158	678 596

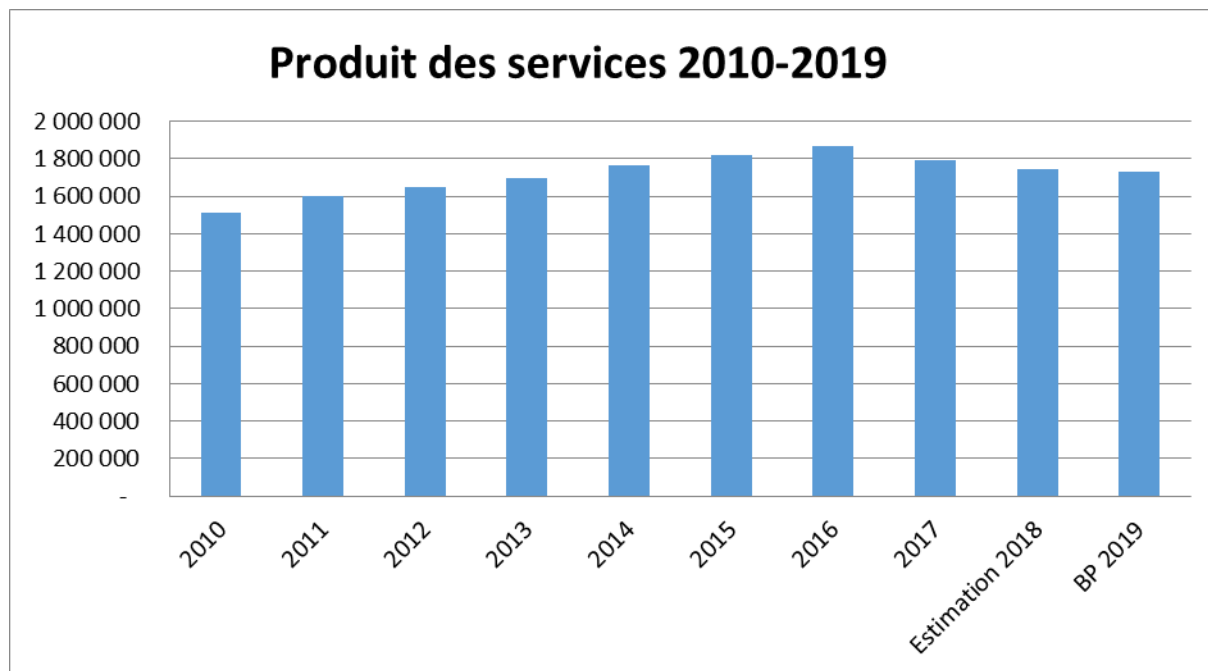
En 2018, la ville a bénéficié de la fraction « péréquation » de la Dotation de Solidarité Rurale attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitants de la même strate.

En 2019, le chapitre 74 « Dotations, Subventions et Participations » est fixé à 1 627 532€ dont 343 589€ de DCRTP, 364 674€ de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, 217 028€ de compensations TF et TH et 8 500€ de dotation pour les titres sécurisés.

La contribution de la Ville dans le cadre du redressement aux comptes publics serait en 2019 de 204 916€ à inscrire au BS.

Les produits des services :

Les tarifs des produits des services ont été revalorisés de +1.2% pour 2019.



V. Les orientations :

Objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - de contenir la masse salariale ;
 - de réaliser des économies d'échelle ;
 - de mutualiser le matériel ;
 - d'investir sans recours à l'emprunt ;
 - de mobiliser des subventions auprès de la Métropole, du Département et de la Région chaque fois que possible ;
 - de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux ;
- Améliorer l'épargne brute :**

	2019
Recettes de gestion	20 322 806
Dépenses de gestion	18 082 197
Total des recettes réelles de fonctionnement	20 954 660
Total des dépenses réelles de fonctionnement	19 108 733
Intérêts de la dette	803 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 1644x et 1645)	1 777 510
Epargne de gestion	2 648 927
Epargne brute	1 845 927
Epargne nette	- 68 417

La capacité d'autofinancement appelée aussi l'épargne brute, est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement. Pour 2019, la CAF est de 1 845 927€ mais celle-ci doit être analysée avec l'équilibre du budget. En effet, les opérations d'ordre budgétaire (OOB) contribuent à l'équilibre. Le capital doit être financé avec les ressources propres de la ville dont les amortissements et les charges à répartir (OOB).

Adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la ville :

L'équipe municipale ne souhaite pas recourir à l'emprunt avant la fin du mandat donc il convient d'adapter le niveau des investissements aux capacités de la ville.

La capacité d'investissement 2019 est estimée à 996 535€ comprenant :

- Véhicules 35 000 €
- Matériel informatique 49 485 €
- Mobilier 40 795 €
- Autres matériels 102 405 €
- Patrimoine 695 030 € dont 385 000 € de rénovation extérieur des façades de Picasso maternelle
- Terrains 45 220 €
- Voirie et réseaux 21 800 €
- Insertion 5 800 €
- Œuvre d'Art 1 000 €

Estimation des subventions

SUBVENTIONS	recettes attendues €	dépenses €TTC	dépenses €HT
METROPOLE FSIC			
Accessibilité 2018 25%	12 500	60 000	50 000
Entretien des Bâtiments 2018 20%	48 333	290 000	241 667
Façades Picasso Primaire 20%	80 000	480 000	400 000
Façades Picasso maternelle 20%	64 167	385 000	320 833
TOTAL METROPOLE FSIC	205 000	1 215 000	1 012 500
SUBVENTIONS	recettes attendues €	dépenses €TTC	dépenses €HT
CNDS			
Jeux Parc Urbain 50%	37 320	89 568	74 640
TOTAL AUTRES	37 320	89 568	74 640
DEPARTEMENT			
Salle de remise en forme 20%	39 759	238 558	198 799
TOTAL DEPARTEMENT	39 759	238 558	198 799
REGION			
Façades Picasso Primaire	166 664	480 000	400 000
TOTAL REGION	166 664	480 000	400 000
TOTAUX	448 743 €	2 023 126	1 685 939

Depuis le début du mandat et outre les enveloppes récurrentes citées plus haut, la ville a réalisé une crèche municipale, l'extension du restaurant scolaire Pierre Brossolette et la reconstruction de son école maternelle, l'extension du cimetière des Essarts, le parking de Levillain aux Essarts, la réhabilitation de l'anneau cycliste Antonin Magne, l'installation de vidéo protection, la création d'un parc urbain et d'une salle de remise en forme.

De plus, des travaux de rénovation des façades de l'école Picasso Primaire sont en cours.